

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

FACILITER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ALTERNANTS, POUR UN «
ERASMUS DE L'APPRENTISSAGE » - (N° 1179)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 26

présenté par
M. Maillard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 24, après la première occurrence du mot :

« travail »,

insérer les mots :

« du bénéficiaire du contrat de professionnalisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.